

Les lâches attentats de vendredi 13 novembre nous plongent dans l'horreur et la consternation. Le temps est au recueillement et au soutien à apporter aux victimes et à leurs familles. Nous avons une pensée particulière pour les familles de nos collègues qui en sont les victimes innocentes et nous partageons la peine de ceux qui ont perdu un proche ou un ami. C'est une attaque terrible contre la démocratie et nos modes de vie ; nous devons être solidaires et unis.



Dans ce contexte dramatique, la grève du 18 novembre à la DGFIP a été tout naturellement reportée par l'intersyndicale qui se réunit à nouveau lundi 23 novembre. Le CTR emploi a lui aussi été reporté au 26 novembre.

*Ils pourront couper toutes
les fleurs, mais ils ne
pourront pas arrêter le
printemps*

(Pablo Neruda).

L'état d'urgence est proclamé pour une durée de trois mois. Ces mesures d'exception peuvent apparaître compréhensibles pour lutter contre le terrorisme. Elles ne peuvent pour autant pas aboutir à restreindre ou affaiblir durablement les libertés publiques et individuelles. La poursuite de la vie quotidienne, le maintien des garanties de droit sont autant d'appuis dans cette lutte contre la terreur et l'obscurantisme. Défendre le service public, ciment social de notre démocratie, lutter pour ses emplois, réinvestir et rétablir le lien social dans tous les territoires, dont les banlieues, restent d'autant plus d'actualité dans ces jours sombres.

Pour ces raisons, nous refusons les suppressions d'emplois de 2016 et toute nouvelle suppression d'emplois dans les ministères dits non prioritaires (entendez non sécuritaires) ; la réponse aux terroristes est multiple, elle ne peut pas se réduire à l'expression des armes et à la guerre, qui sont le terreau sur lequel les terroristes prospèrent. A la DGFIP nous savons combien il est nécessaire de lutter contre les bénéficiaires des trafics en tout genre, spécialistes d'ouverture de comptes dans les paradis fiscaux.

Le terrorisme n'est pas une fatalité. L'éradiquer suppose des réponses politiques et sociales nationales et internationales d'ampleur, adaptées pour répondre aux aspirations des citoyens et rétablir le sentiment de justice sociale et fiscale. En tant qu'organisation syndicale, il est de notre devoir de rappeler que le terreau du terrorisme est aussi fertilisé par l'exclusion sociale que produisent les sociétés tournées vers la rentabilité financière et l'exploitation des plus démunis.

La lutte contre le terrorisme, c'est défendre notre société faite de libertés individuelles et de droits collectifs, c'est refuser la division, le racisme, c'est continuer à vivre libres et debout !■

Voir sur notre site les déclarations de la CGT et de l'intersyndicale suite aux événements du 13 novembre.

2130 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À LA DGFIP AU 1ER SEPTEMBRE 2016 !

Bref rappel des suppressions d'emplois des années antérieures tiré des projets de loi de finances :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
-2 340	-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000

2016
-2 130

- Au titre des 2130 emplois supprimés pour 2016, un volet de +19 emplois lié à des transferts d'autres ministères (rectorats, police, dépense de l'Etat, défense, affaires étrangères, gestion des retraites de l'Etat) vient « minorer le volume des suppressions » pour le porter à - 2111 ETP.

- La répartition nationale des suppressions par catégorie d'emplois se présente ainsi :

	A+	A	B	C	TOTAL
Directions départementales	- 111	-158	-1021	-673	-1963
Directions nationales et spécialisées	14	54	-36	-140	-108
Services centraux et assimilés	-15	-4	-4	-17	-40
TOTAL	-112*	-108	-1061**	-830	-2111

* -10 AGFIP, -5AFIP, -8AFIPA, -25 IP, -10 ldiv HC, - 61 ldiv CN, 7 ldiv expert

** dont 24 B qéos

LA DNEF N'EST PAS ÉPARGNÉE

Outre les dizaines de postes de C supprimés ces dernières années (nous sommes passés de plus de 100 agents à une quarantaine en 10 ans !), outre les emplois B supprimés, notamment en BNI, outre la fermeture de services (2 SDR/BNI, la BER), nous subissons la création de services sans création d'emplois. C'est le cas par exemple cette année avec la création de la BAPF, qui succède à la cellule BNRDF et passe ainsi de 2 A à 7 A + 1 IP, sans aucune création d'emplois. Cela s'était passé de la même manière avec la CII, devenue la BIII. Ce sont donc encore les autres services qui vont "financer" cette création de service par une diminution de leurs effectifs.

Si nous ne contestons pas l'utilité de la BAPF, nous rappelons qu'il s'agit d'un transfert de tâches de la DG sans transfert de moyens. En plus des conséquences d'emplois dans les services gestionnaires, qui impactent évidemment nos missions, la DNEF, même si elle n'affiche "qu'" une suppression d'emploi C et une création d'IDiv, est loin d'être épargnée.

À force de supprimer des emplois d'enquêteurs, la DNEF se transforme, peu à peu, en une Direction de traitement de données ou une DG bis. ■

DISPARITION DE LA DIRCOFI CENTRE

La disparition programmée de la DIRCOFI CENTRE, de la délégation Centre et de 80 emplois d'agents des Finances Publiques.

Non encore confirmées officiellement, les fermetures programmées de la DIRCOFI Centre et de la délégation Centre (Orléans) se précisent à quelques jours du CTR Comité Technique de Réseau initialement prévu le 18 novembre prochain.

Environ 80 emplois sont concernés : une dizaine pour la délégation et un peu moins de 70 pour la DIRCOFI Centre. Les agents des services de direction de la DIRCOFI Centre (une petite trentaine environ) ont été informés "brutalement" la première semaine de novembre que leur service serait à terme supprimé. Ils auront quelques mois de répit mais devront partir avant 2018. Sans discussions ni concertations ni dialogue social.

Dans le même temps, l'objectif des 55 000 contrôles fiscaux annuels (garantie parlementaire d'une partie des emplois de la DGFIP) pourrait "tomber"...sous la pression de Bercy. Longtemps espérée jamais obtenue, cette décision de lever ce nombre minimum de contrôles fiscaux, serait une porte ouverte à de nouvelles suppressions massives d'emplois et tout particulièrement cette fois dans le "sanctuaire" du Contrôle Fiscal. ■

La journée de grève initiée par l'intersyndicale DGFIP Solidaires, CGT et FO le 18/11, jour initialement prévu pour le Comité technique de réseau sur l'emploi, a été reportée sine die en raison des événements du 13 novembre. La déclaration intersyndicale est disponible sur notre site (rubrique Actualité).



COMPTE-RENDU CAPL D'AFFECTATION DES AGENTS C DU 14 OCTOBRE 2015

La Déclaration liminaire et le compte-rendu complet sont disponibles sur notre site (<http://www.financespubliques.cgt.fr/a4o/spip.php?rubrique27>).

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président a souligné que les cadres C sont affectés en direction et que les postes gelés n'étaient donc pas localisés. Il a regretté que le nombre de personnes qui arrivent soit inférieur au nombre de départs.

En ce qui concerne l'arrivée d'un cadre B à la 45ème Division, il est procédé à la refonte du tableau de bord des BII. Il apparaît normal que pendant cette période il y ait un mélange nécessaire des tâches entre les différents cadres A, B et C.

Il en est de même d'un cadre B, détaché à la DNRED et momentanément absent, dont certaines tâches sont confiées aux cadres C de la FFI. La réponse de la direction est que la FFI connaît une baisse d'activité et qu'elle peut aider les autres services pendant une courte période, du moment qu'elle le fait sans effectuer d'heures supplémentaires.

Nous avons souligné que trop souvent la FFI était la roue de secours des autres services et qu'aujourd'hui on lui demandait d'effectuer des tâches sans la formation adéquate et dont le résultat pouvait être utilisé dans des procédures douanières. Face à nos interrogations sur la responsabilité des agents en cas de problème, la direction a affirmé que seule la DNEF était responsable.

Nous avons évoqué également le cas d'un contrôleur déplacé à la BRS et remplaçant actuellement un agent C absent. Face à cette situation inédite, et dans un contexte de suppressions d'emploi, nous nous sommes élevés contre ce genre de pratique, quelle qu'en soit la cause.

Concernant le mouvement complémentaire C, le projet a été approuvé à l'unanimité. ■

COMPTE RENDU CTL DU 04/11/2015 : CRÉATION DE LA BRIGADE DES AFFAIRES DE POLICE FISCALE

Compte-rendu complet sur notre site

(<http://www.financespubliques.cgt.fr/a4o/spip.php?article630> rubrique CTL)

La déclaration liminaire lue par la CGT au CTL du 4 novembre 2015, portant création de la BAPF (cf notre article en page 4 et sur notre site) pointait :

- les 2130 suppressions d'emplois programmées à la DGFIP au 1^{er} septembre 2016,
- les abandons de missions, dont certaines ont été dénoncées par la presse, comme le rallongement artificiel des files d'attentes pour dissuader le public de se déplacer dans les Centres de Finances publiques,
- la situation faite aux retraités devenus imposables du fait de la suppression de mesures fiscales anciennes, dont les conséquences avaient pourtant été dénoncées en leur temps, entre autres par la CGT,
- les incohérences du futur prélèvement à la source,

Tirant le constat que la DGFIP la DG et le gouvernement véhiculent une image désastreuse de l'impôt, à coups de messages contradictoires, de réformes qui n'en sont pas, d'impôts reposant beaucoup trop sur les plus démunis, de marches arrière, de cafouillages.

Nous finissons par l'énoncé des inquiétudes, interrogations, revendications dans le cadre de la création de la future Brigade des Affaires de Police fiscale.

Cette déclaration liminaire est en ligne sur notre site

<http://www.financespubliques.cgt.fr/a4o/spip.php?article630>.

Le but de la création de la BAPF est de fiscaliser les dossiers de la BNRDF d'initiative DNEF après l'enquête de la BNRDF et d'obtenir des informations pouvant intéresser les autres services de la DNEF.

Rappel : la BNRDF est un service créé en 2010, composé à parité de policiers et d'agents des Finances publiques et relevant du ministère de l'intérieur ; les agents des Finances publiques



doivent acquérir la qualification d'OFJ, Officier fiscaux judiciaires.

L'existence de la BAPF n'aura a priori pas d'effet sur la durée de traitement d'un dossier, mais devrait raccourcir les délais de contrôle et de recouvrement et faciliter la transmission d'informations.

La BAPF aura pour tâches de suivre et coordonner l'intégralité des dossiers BNRDF (suivi, état d'avancement des enquêtes judiciaires et procédures pénales et articulation des procédures judiciaires avec celles des services de contrôle) ; elle sera le point d'entrée de toutes les réquisitions judiciaires BNRDF. Enfin, elle s'assurera de la fiscalisation des affaires BNRDF, mutualisera les procédés de fraude vers le réseau et effectuera elle-même un certain nombre de contrôles fiscaux.

Ce nouveau service est créé au 1^{er} janvier 2016, avec pré-installation courant novembre 2015.

L'instruction sur les mutations pour 2016 comportera une affectation DNEF/BAPF (il faudra rédiger une demande de mutation dès janvier au niveau national pour obtenir la BAPF, même pour les agents déjà en poste à la DNEF).

Pour la préparation de ce CTL, les élus de la CGT ont souhaité rencontrer tous les agents de ce service pour se faire une idée la plus complète possible de la question et voir avec eux leurs attentes et leurs inquiétudes. Il est d'ailleurs à noter que, sauf cas très exceptionnels, les questions posées lors de ce CTL l'ont été par les élus de la CGT.

Les documents préparatoires laissent place à beaucoup d'interrogations, principalement sur l'organisation du service, tant dans ses missions que dans son futur fonctionnement.

Dans sa déclaration liminaire et pendant tout le CTL, la CGT a interpellé la Direction sur l'ensemble des attentes remontant des agents de cette structure et leurs inquiétudes. Que toutes les questions ne reçoivent pas de réponse immédiate nous paraît normal, et même souhaitable, mais il est de la responsabilité de l'employeur de fournir les moyens suffisants à l'exercice des missions, dont les moyens organisationnels. L'intérêt du CTL, pour lequel un PV est systématiquement rédigé, est d'officialiser et dater les questions. Une absence de réponse dans un délai raisonnable peut être opposée à l'administration au besoin.

La CGT a, entre autres, réagi sur le nombre d'agents par bureau (3 à 4 agents) et a insisté sur les conditions de travail pour des personnels relativement sédentaires et appelés à utiliser régulièrement le téléphone. Si dans un 1^{er} temps, le besoin de mutualisation peut autoriser de tels bureaux, nous avons obtenu qu'un cloisonnement soit

opéré après quelques temps si les agents le jugent nécessaire.

La CGT a contesté qu'aucune dotation budgétaire n'ait été attribuée par la DG pour permettre la création de cette nouvelle structure.

Puis, nous avons abordé la problématique de la formation. Nos inquiétudes résidaient sur son coté tardif et sur l'absence de plan de formation.

Pour des raisons d'efficacité de la formation, la Direction a préféré une montée en puissance du service avant de débiter les formations proprement dites, partant du principe qu'une formation pointue est plus bénéfique après en avoir ressenti le besoin qu'en arrivant trop en amont.

La CGT, qui est déjà intervenue à plusieurs reprises en CTL pour d'autres services, a de nouveau posé la question de la **sécurité juridique des agents** de la BAPF, que ce soit pour les sachants ou les réquisitions judiciaires. Une note devrait sortir rapidement sur les réquisitions.

La CGT réclame la création d'un secrétariat et d'un poste d'agent B, notamment pour le suivi et le traitement des réquisitions.

Enfin, la CGT a demandé que la Direction assume son travail d'information des autres BNI, essentiellement les 3 et 5, sur les conséquences (ou absence de conséquences) de la création de la BAPF sur leurs propres missions.

La CGT restera vigilante pour l'avenir de cette brigade. ■

Le CTL s'est terminé par des questions diverses, notamment celle de la création d'un espace de restauration aménagé dans les locaux de la DNEF pour les personnes ne souhaitant pas manger au RIE, salle que la CGT avait demandée lors du CTL de septembre.

La Direction se retranche pour l'instant derrière le manque de place disponible à la DNEF et sur le contrat la liant au gestionnaire du RIE, et notamment sur le nombre de rationnaires obligatoires (300 pour les 3 directions DGFIP du site sous peine de pénalité financière !).

Par ailleurs, la Direction a souligné qu'il est important que les agents fassent remonter les problèmes d'hygiène rencontrés au RIE, en particulier par le biais du cahier d'hygiène et de sécurité.

La CGT compte soumettre une pétition aux agents de la DNEF pour la mise à disposition de cette salle si la Direction n'apporte pas la réponse promise pour le début d'année.